

SIGERLy

Champagne au Mont d'Or, le mercredi 14 mars 2012

Conférence :

« *L'engagement de GrDF en matière de Sécurité industrielle* »

M. ABADIE, Président.- Nous accueillons aujourd'hui une équipe de GrDF, qui va nous parler du vannage.

M. MALINAUD.- Nous sommes presque entre nous, car nous ne sommes pas très nombreux. Je vais peut-être me permettre une ou deux plaisanteries. Sachez que j'aime bien manier un peu les mots d'humour, il ne faudra pas le prendre mal.

Pour commencer, je vous propose un petit film.

(Projection d'un film).

M. ABADIE, Président.- Il est très bien fait.

M. MALINAUD.- Je pense qu'en tant qu'élus, en tant qu'autorités concédantes, vous avez raison de croire en l'avenir du réseau, de votre réseau, parce qu'en 2030 on aura plein d'idées. Ils seront interconnectés entre eux, c'est une évidence. Ils seront aussi capables d'accepter le biogaz et de le distribuer. Et ils seront aussi très souvent largement suffisants en termes de puissance pour alimenter tous les nouveaux projets, qui eux consommeront de moins en moins de gaz.

Donc les autorités concédantes, les élus que vous êtes, dans le cadre de vos projets, merci de penser au gaz naturel parce qu'on a l'intime conviction, mais évidemment ce n'est pas

forcément à nous de le dire, que le gaz naturel et le méthane sont des énergies d'avenir.

Nous allons faire un peu de technique. De temps en temps c'est un peu notre défaut, nous sommes un peu trop techniciens et peut-être pas assez communicants. Donc nous allons d'abord repartir sur la technique, et après nous passerons à la communication puisque nous avons un retour d'enquête de satisfaction, ce qui mettra en évidence les progrès que nous avons à faire.

1. Les robinets de réseau et le schéma de vannage optimisé

Un peu de technique : comme je l'ai dit en introduction, les réseaux que l'on exploite, sur lesquels on investit des programmes de politique de sécurité industrielle, ont des particularités, et certaines qu'il faut connaître en termes de sécurité industrielle : ce sont les robinets.

Très classiquement, trois types de robinets sur le réseau :

- Les robinets de réseau : ce sont ceux que GrDF peut manœuvrer et que personne d'autre ne peut manœuvrer, même les SDIS. J'insiste bien là-dessus, avec M. Delaigue c'est clair pour le SDIS 69, c'est clair également pour les autres patrons des SDIS : les robinets de réseau ne sont pas manœuvrables par quelqu'un d'autre que les agents de GrDF.

Pourquoi ? Tout simplement, si on les ferme, on risque d'assécher certaines zones en distribution en gaz et de créer des problèmes de mélangeur gaz. Et le réseau est un système qui vit, avec des échanges gazeux dans le réseau qui ne sont pas toujours dans le même sens, et on peut quelquefois fermer une vanne et ne créer aucun problème, mais parfois aussi fermer des vannes et créer très vite des problèmes de sous-pressions. Donc ces robinets ne peuvent être manœuvrés que par les agents de GrDF.

- Les robinets dits 13.1 : très classiquement, ils sont dans des coffrets, en général dans les installations récentes, souvent en pieds d'immeuble, à droite ou à gauche de l'entrée. Et chaque fois, dans ceux-là, on a un détenteur et un robinet.

Ce sont les robinets de coupure générale de l'immeuble, les pompiers peuvent les manœuvrer dans le cadre des conventions, dans le cadre des procédures gaz renforcées. Ils ont souvent aussi une petite trappe avec des robinets coup-de-poing, des robinets de sécurité. Ces organes de coupure sont des organes de coupure aériens (pas systématiquement, on le verra après) qui coupent un système collectif. Et derrière cela, vous avez le robinet individuel. Les « purs techniciens » appellent cela les 13.1 et les 13.2. Cela fait référence à la réglementation.

- Les robinets dits 13.2 sont les robinets de branchement particulier. Il faut savoir que nous travaillons beaucoup aujourd'hui pour les repérer, parce qu'on a quelquefois des problématiques de repérage entre le robinet et l'installation individuelle. Dans les installations neuves, on n'a pas ce souci, mais dans les installations anciennes, quand tout était plâtré et injecté dans les murs, trois oeillets dépassaient du mur, et ce n'est pas toujours évident de savoir que le premier au-dessus c'est celui qui est à gauche, et celui qui est en dessous est plutôt à droite. On les repère, on a engagé une campagne depuis des années là-dessus, et tous les ans on en fait plusieurs milliers. En ce qui concerne

mon unité réseau gaz, je pense faire plus de 70 000 repérages pour cette année.

J'ai oublié de me présenter. Au-delà d'être directeur territorial de Lyon Métropole, je suis aussi l'exploitant des réseaux gaz sur le département, pour faire simple.

Ces robinets, les choses seraient très simples s'ils étaient tous pareils. Le gaz dans notre belle région, cela fait plus d'un siècle, avant avec les usines à gaz, aujourd'hui avec le gaz naturel, que certaines zones sont distribuées. Ce qui fait que l'on a toute une histoire autour de nos plaques et de nos façons de repérer ces robinets.

Les robinets enterrés, ce sont des robinets de réseau, mais pas tous.

(Explications données à partir du tableau)

 **Caractéristiques de ces robinets**

Ces robinets peuvent être sous chaussée ou sous-trottoir :
Ces robinets peuvent être de différentes formes :



Ces robinets sauf malveillance sont repérés par des plaques comme :



Comité SIGERLY - 14 mars 2012 6

À gauche, voilà une chambre de vannes. Au milieu, un robinet de réseau et à droite on a ce qui chapeaute un coffret enterré, dans lequel on a une installation de détente. Donc on a différentes formes. Tous ces organes signalent un robinet. Et en règle générale, parce qu'on est quand même victimes de malveillance ou de différentes choses, ils sont repérés par des plaques, dont vous avez certains exemples dessous. Ces plaques-là normalement ne devraient pas bouger, mais quelquefois nous les retrouvons soit repeintes, soit arrachées.

Un robinet, cela paraît tout bête. Sauf qu'à chaque fois, il y a une problématique particulière à l'exploitant qui est que ce robinet doit rester accessible.

Quand on s'occupe de voirie, il est très important de ne pas recouvrir -c'est mon petit clin d'œil au Président- ces carters, car évidemment après on les cherche, et en fonction du plan que l'on a, on va essayer de les retrouver.

Donc il faut absolument faire en sorte que ces robinets soient toujours accessibles. Bien remonter à GrDF les travaux que vous faites par exemple dans le cadre du renouvellement des

bords de trottoirs. Il faut vérifier la manœuvrabilité, là aussi cela paraît tout bête, mais comme on a des générations de robinets avec des générations de tailles de carrés, de types de matières, ces robinets quelquefois sont difficiles à bouger, mais ils bougent. Quand on met des jeunes embauchés, ils n'osent pas forcer car ils pensent qu'il est bloqué. Quelquefois il faut y aller à deux, quelquefois il faut des rallonges, et quelquefois ils sont très souples parce que ce sont des robinets plastiques en polyéthylène, et ceux-là, il ne faut pas les tourner trop fort car on risque de casser la butée. Là c'est plutôt vers nos amis pompiers en général que l'on passe ces mots-là, parce qu'ils sont vifs et pressés de fermer le gaz lorsqu'ils arrivent sur des PGR, et quelquefois ils nous cassent les butées. Donc on a à vérifier la manœuvrabilité.

Tous ces robinets sont repérés dans ce que l'on appelle une base de données, sur laquelle on a un système de gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO). Et tous ces robinets, en fonction de leur taille, de leur matière, ont un programme de maintenance, qui tourne. Et nos gars déchargent ces programmes de maintenance sur des terminaux. Et sur les petits PDA, quand ils partent sur le terrain, ils ont la localisation des robinets, ils font l'entretien des robinets et ils saisissent ce qu'ils font sur ces PDA.

Voilà ces deux points que l'on fait.

Et évidemment, quelquefois on a des robinets qui fuient. Cela arrive, en règle générale des légères fuites, ce ne sont jamais de grosses fuites, mais on peut avoir quelques petits ppm de gaz qui sortent, que vous ne sentirez pas avec le nez, mais que le véhicule renifleur peut ressentir sur ces carters en passant.

Ensuite, garantir l'accessibilité des robinets :

Pendant les chantiers : cela paraît tout bête, mais au-delà de l'exemple caricatural du noir, le plus simple c'est le camion qui est garé dessus. On fait un arrachage, on est en pleine ville, c'est dense, ils ont tous réussi à se garer, un est garé sur le robinet, on ne le sait pas, et quand il faut intervenir, c'est la croix et la bannière pour bouger les camions, pour bouger le matériel, et derrière on est ennuyés. Donc les terres, les camions, les plaques en fonte, toutes ces choses que l'on trouve dans les chantiers.

Et après le chantier : refaire les mises en place des regards, des plaques, les mises à niveau, parce qu'on peut être ennuyés.

Le Président parlait des schémas de vannage, en fait on a recalculé tous nos schémas de vannage. C'est lié à plusieurs choses.

On va refaire encore un peu la pédagogie des réseaux basse pression et moyenne pression : autrefois, voici quelques dizaines d'années, nous avions avant tout du réseau basse pression, sans vannes, tout était maillé, et en fait c'était l'équilibre global du réseau qui était important. Donc il ne fallait pas couper le gaz, et quand le gaz sortait, il sortait à faible pression. Donc très peu de robinets sur ces réseaux-là, parce que systématiquement à 20 millibars le gaz est très facilement arrêtable. Donc on mettait des ballons gonflables, des choses qui faisaient que l'on coupait le gaz

systématiquement, mais par d'autres moyens qu'un robinet.

Ensuite est arrivée la moyenne pression : 4 bars. Le gaz, contrairement à l'eau, est compressible, donc dès l'instant où on a 4 bars, on a 4 fois plus de volume. C'est tout l'intérêt de monter en pression avec le gaz. Avec 4 bars, on est sortis de la technologie ancienne de ballonnement par exemple des réseaux pour couper le gaz. On a installé beaucoup plus de vannes sur ce réseau, et entre les vannes installées et les techniques de réalisation des réseaux qui étaient en moyenne pression plus souvent en dentelle qu'en maille, on a créé des mélanges qui font que par endroits on avait des structures qui manquaient de vannes et d'autres qui en avaient trop.

Donc on a fait un projet politique de schéma de vannage optimisé, et on a repeigné tous les réseaux existants. On a fini de le faire pour toute la zone du SIGERLy bien évidemment, et on a travaillé à partir de trois exemples de réseaux :

Le réseau primaire : là on a regardé, on verra après les volumes de purge, etc., combien de vannes il fallait sur les réseaux primaires RPC, de 16 bars à 4 bars en règle générale, et quelquefois on monte à 19 bars. Ici on est très souvent en 16 bars. C'est le réseau primaire. En général, ce réseau-là, c'est un réseau qui fait vraiment la périphérie des grandes villes et qui se raccorde sur le réseau de transports.

Ensuite, le réseau secondaire : ce réseau secondaire relie des sources de détente qui sont à 16 ou 19 bars, 4 bars, et nous permet après de desservir ce que l'on appelle les réseaux tertiaires, qui eux sont plutôt les réseaux d'alimentation. Nous essayons de préserver sur les réseaux secondaires de faire le minimum de branchements de façon que ce soit un vrai réseau de transit, et de faire plutôt nos branchements sur le réseau tertiaire. Sauf que cela ne marche pas toujours, puisqu'il y a des rues où ce n'est pas tri-canalisé, donc quand on a le gaz, on fait aussi quelquefois des branchements sur le réseau secondaire, mais on évite le plus possible.

Sur ces trois types de réseaux : réseau tertiaire, secondaire et primaire, on a des calculs différents pour équilibrer le nombre de vannes et leur positionnement.

Le réseau primaire : on calcule l'installation des vannes en fonction du volume de gaz à purger. Ce sont des volumes en eau. C'est un peu compliqué puisque les aciers, les diamètres, etc., grâce aux Anglo-Saxons, on a des choses qui sont dérivées des pouces, etc., donc on a des diamètres très agréables. On fait nos calculs de volume, et on regarde quel est le volume à purger. Et en fonction des réseaux, parce que forcément un réseau FPC, quand vous le purgez, au départ il faut le laminier, parce que quand vous sortez du 19 bars dans la rue, vous avez l'impression qu'un Concorde est en train d'atterrir à proximité, c'est ce bruit-là, c'est du supersonique, et il faut éviter en ville.

Donc on a des purges, on lamine pour éviter de sortir trop de pression d'un seul coup. De ce fait, on joue sur la durée, et la durée n'est pas toujours appréciée des pompiers parce qu'ils veulent que l'on mette en gaz le plus vite possible mais il y a toujours cette problématique de durée, de bruit et de débit. C'est un calcul que l'on fait.

De ces calculs-là, on en déduit la taille des purges. Entre 25, 40 et 50 millimètres de

diamètre. Quand vous avez une purge de 50 millimètres de diamètre qui crache en 4 bars, il vaut mieux écarter tout le monde et torcher, brûler, parce qu'après on brûle, donc on a une zone iridescente autour de la torche, et là il faut bien entendu s'écarter et prévenir tout ce qu'on fait.

On a différents volumes de purges admissibles entre deux vannes fermées. Il faut comprendre que dans le réseau primaire, 120 mètres cubes, en fonction des pressions, cela fait entre 1,5 et 3 kilomètres de réseaux, en distance. Après, derrière, tout cela va varier parce que sur le réseau primaire c'est souvent une ligne droite, et en secondaire et en tertiaire, quand on fait toutes les rues, 2 ou 3 kilomètres, cela fait souvent un petit quartier, cela va très vite.

Donc les réseaux secondaires, et après les réseaux tertiaires.

Plan de vannage – Bilan 2011 :

Sur le secteur : 60 vannes posées (66 en 2010). On ne fait pas toujours ce que l'on veut, c'est pour cela qu'entre le prévu et le réalisé on a un petit décalage parce que bien entendu il y a des travaux de voirie, on n'est pas sur ce type de travaux-là en train d'ennuyer les voiries en disant que c'est de la sécurité industrielle immédiate. Il faut aussi travailler ensemble sur les possibilités de réaliser ces travaux. On est bien conscients que de temps en temps on embête aussi. Il y a tellement de contraintes sur la voirie qu'en fonction de tous les concessionnaires, il peut y en avoir diverses au même moment en même temps, donc de temps en temps on met des... (*Inaudible*). On en a fait 120, avec historiquement Villeurbanne, dont la concession gaz est très importante, qui en a plusieurs. Et on en fait aussi dans des communes moins habitées : Brignais, Oullins, Caluire-et-Cuire, on en met un peu partout.

Nous essayons de faire cela avec des techniques propres et en minimisant la gêne, sachant que chaque fois que l'on fait cela, on ne coupe pas le gaz. On travaille toujours avec des by-pass et le gaz n'est jamais coupé. Ce qui fait la « discrétion » de ces travaux, pour les clients, mais aussi leur technicité parce qu'on travaille sur des ouvrages puissants, en pression, on ne coupe pas le gaz, on met des by-pass, on contrôle les débits de fuite. Ce sont des travaux qui nécessitent une certaine technologie et savoir-faire.

Ces schémas de vannage, on a fini de les calculer pour le SIGERLy. On a fait déjà beaucoup de poses de vannes. Notre objectif maintenant est de réussir à installer nos points de purge, parce qu'il nous en manque un peu, et ce ne sont pas forcément les choses les plus simples à installer parce qu'on a un regard sur l'environnement, on ne peut pas en mettre dans tous les coffrets. Un point de purge à côté d'un immeuble de 7 étages, vous imaginez dans Lyon, ce n'est pas forcément toujours très simple de trouver le bon endroit où on va pouvoir brancher le flexible pour faire la purge. Vous avez vu les débits à sortir, pour les purger en façade d'immeuble, cela ne se fait pas. Il faut trouver des endroits un peu plus ouverts. Quand on a une place à proximité, c'est l'idéal, on peut même aussi bénéficier quelquefois de quelques aménagements autour de ronds-points ou de parkings. On cherche plutôt ces coins-là pour pouvoir installer nos purges réseau.

Je ne sais pas si j'ai été clair ? N'hésitez pas à m'interrompre.

Mme DUBOS.- Combien de vannes à poser sur le territoire ?

M. MALINAUD.- Sur le territoire du SIGERLy, je ne sais plus exactement, mais nous en avons prévu plus d'une cinquantaine encore cette année.

M. LARRIVE.- 65.

M. MALINAUD.- Et après, les purges, ce sera plus discret, mais quelquefois cela nécessite aussi de refaire des branchements et qu'on installe un coffret. Et sur le coffret, il sera marqué : coffret de purge. L'idée est de les faire le plus vite possible. On a bien commencé les travaux, et d'ici deux à trois ans il faut que ce soit terminé.

M. LAPORTE (Saint Romain au Mont d'Or).- Quand vous indiquez 120 m³ ou 80 m³, les volumes de purge sont exprimés à la pression atmosphérique ?

M. MALINAUD.- Ce sont des volumes d'eau. Après, évidemment, quand il faut vider 16 bars de gaz dans un volume de 120 m³, c'est un plus gros débit, puisque systématiquement le gaz se détend dès qu'il sort du tube, il passe de 16 bars à l'atmosphère. C'est pour cela qu'il fait un bruit supersonique : il sort tellement vite et la détente est tellement brutale, qu'en fait c'est très sonore. Mais il passe de 16 bars à l'atmosphère, donc il perd 16 bars.

M. LAPORTE (Saint Romain au Mont d'Or).- Je vous ai posé la question de savoir si les volumes exprimés : 120 m³, 80 m³ ou 40 m³, sont exprimés à la pression atmosphérique ou pas ? Sont-ils à 16 bars ? Mon interrogation, c'était de savoir s'il n'était pas judicieux de les récupérer plutôt que de les brûler ?

M. MALINAUD.- Ce serait assez compliqué, il faudrait des camions, etc. On n'a pas imaginé cela. On a tout de même imaginé de ne pas l'envoyer comme cela aux petits oiseaux, parce que vous savez que le CH₄ a un pouvoir sur l'effet de serre qui est bien supérieur au CO₂, donc on brûle le méthane. Mais pour nous, c'est de l'énergie perdue. Quand vous êtes en 16 bars et que vous faites grosso modo 16 fois 120 mètres cubes, cela veut dire que l'on a presque perdu 2 000 mètres cubes de gaz.

Et 2 000 mètres cubes de gaz, un mètre cube c'est 10 kWh, cela fait 20 000 kWh perdus sur cette purge, soit l'équivalent d'une très belle maison chauffée à l'année.

M. LAPORTE (Saint Romain au Mont d'Or).- C'est pourquoi je posais la question de savoir si c'était à la pression atmosphérique, car il faudrait les re-comprimer.

M. MALINAUD.- Ce sont des mètres cubes bruts exprimés à la pression de la canalisation.

Mais les récupérer, non.

M. DESBOUIS.- Pouvez-vous dire deux mots sur la mise en place du by-pass ?

M. MALINAUD.- C'est relativement simple. On a deux appareils d'obturation. Première chose : on soude une selle sur laquelle on a posé un grand appareil qui fait comme une guillotine. Une

fois qu'il est vissé sur sa selle, on perce le réseau en acier, on descend la coupelle qui va après se mettre dans le sens opposé au sens du gaz, et cela ferme un côté. Après, on fait la même chose avec le deuxième. Et une fois que le tronçon est étanché de chaque côté, on va purger cette petite partie étanche. Et sur les deux appareils verticaux que l'on visse sur la selle sans le réseau, on a deux sorties avec des équipements pour visser les flexibles, on les visse, après on met en pression le by-pass, on ouvre de l'autre côté et on fait passer le gaz.

C'est comme cela que le système reste en gaz et que le gaz continue à circuler. Évidemment on fait beaucoup plus attention quand il fait moins 15°C dehors, en général on ne travaille pas, parce que là on aurait très certainement des problèmes de vitesse à ces moments-là. On ne travaille pas quand il fait moins 15°C.

Le réseau étant maillé, cela permet de maintenir les pressions et de ne couper personne.

2. La lutte contre les dommages à ouvrages enterrés gaz

La deuxième partie porte plutôt sur les dommages aux ouvrages. On est un tout petit peu pénibles ou prudents, un peu les deux peut-être, vu de vous, mais c'est quand même notre vrai souci quotidien. Et je vais vous en raconter un qui nous est encore arrivé hier soir, pas sur une zone desservie du SIGERLy, mais à Roanne. Je vous le raconterai après, vous verrez que malheureusement quelquefois il y a pas mal de réflexes qui n'ont pas encore changé.

Donc des accidents importants en 2007 et 2008, et l'accident du cours Lafayette à Lyon, qui a eu des impacts. Les premiers impacts ont été de mettre en place des groupes de travail et des concertations, qui ont permis d'aboutir à une réforme qui s'appelle le décret « anti-endommagement ». Ce décret sera opérationnel au 1^{er} juillet 2012, donc dans quelques mois. Pour nous tous, c'est important.

Ce décret repose sur trois axes :

Premier axe : tout le monde doit se déclarer, soit en tant que maître d'ouvrage, soit en tant qu'entreprise, soit un guichet unique.

Deuxième axe : si possible passer vos demandes de travaux et demandes d'intention de commencement de travaux, quand vous êtes entreprise, par le guichet informatique, ce qui permet de répondre beaucoup plus vite. La création d'un observatoire national pour voir comment s'améliorent les choses autour des demandes de travaux et des DICT.

Troisième axe : la réforme du décret qui insiste lourdement sur le rôle du maître d'ouvrage au moment de l'étude avant l'appel d'offres, pour prendre en compte les conditions techniques dans lesquelles un chantier va pouvoir se réaliser.

Nous sommes bien entendu très intéressés par cela parce que malheureusement, je ne sais pas si c'est dans notre façon de vivre mais tout va vite, tout le monde court, et les risques existent toujours malgré les très nombreuses précautions que nous sommes très nombreux à prendre. Et je ne

parle pas que de GrDF. Les entreprises sont en règle générale sérieuses, les maîtres d'ouvrage aussi, mais il y a tellement d'événements et de possibilités que quelquefois il y a des petits soucis.

Nous sommes en relation avec les parties prenantes : la DREAL, le FRTP, les élus, etc., avec vous bien sûr, et on fait beaucoup de choses.

Dans ce graphe, des choses sympathiques et d'autres qui le sont un peu moins. Les premières choses sympathiques, c'est qu'on était complètement en train de dériver en 2006 et 2007, à un nombre de dommages très important : 6 200. Et entre fin 2007 et début 2008, se sont déroulés les événements de Bondy, Niort et Lyon, et d'un seul coup tout le monde s'est rappelé qu'il fallait faire attention. Donc on a chuté d'un seul coup de 2 000 dommages, ce qui représentait un bon tiers.

Le problème, c'est que maintenant on stagne. On a pris l'habitude depuis 4 ans d'être entre 4 000 et 4 200 dommages, et cela ne semble plus choquer personne. Comme à l'époque, d'être à 6 000 ne choquait personne aussi. On est sur des paliers, et malheureusement on « s'y fait », ce n'est peut-être pas le bon terme, mais en tout cas c'est comme cela.

La courbe en bleu représente la courbe des dommages aux ouvrages réalisés lorsque c'est GrDF qui achète les travaux. En 2005, on n'était absolument pas une référence : on avait 1 000 dommages aux ouvrages quand on achetait les travaux. En 2011, on n'en a plus que 247. En faisant cela, on veut juste démontrer que quand on s'en occupe, on arrive à faire baisser les choses sérieusement.

Après, on regardera les différentes façons, mais la chose sur laquelle je peux vraiment témoigner, parce que c'est moi qui reçois les entreprises, c'est que vis-à-vis des retours de nos marchés, les façons dont on fait qu'ils répondent aux appels d'offres en incluant une dimension sécurité dans l'appel d'offres maintenant, et la façon dont je vais prendre rendez-vous dès qu'ils font un arrachage, et je leur demande des plans de prévention systématiques, je leur fais des contrôles systématiquement, et je leur demande des fiches d'autocontrôle parce que, quand ils ne sont pas « suffisamment compétents », je demande avant qu'ils remettent l'ouvrage, les fiches d'autocontrôle signées par les chefs de chantier, de façon à ce qu'ils s'engagent dessus.

On fait d'autres choses aussi, mais tout ceci pour dire que l'on arrive à baisser : on a divisé par 4. Et cela continue à baisser. Pour mon unité, j'en avais fait 27 en 2009, j'en ai fait 17 en 2010 et 10 en 2011. Comme quoi c'est faisable aussi.

On a mis en place des actions fortes. On accompagne les entreprises. Et sur les appels d'offres, on a inventé le pacte prévention sécurité, ils nous disent ce qu'ils font pour la sécurité, et sur cela on ne challenge pas sur le prix. Ils nous disent combien cela coûte et on ne regarde pas le prix (dans la limite du raisonnable). En attendant, on ne va pas les challenger comme sur le reste de la prestation où là on est au pour-cent près et on décortique.

Sur la dimension sécurité, on signe un engagement de l'entreprise et les preuves apportées : la formation du personnel, les matériels mis à disposition, etc. On a un regard beaucoup plus qualitatif que quantitatif.

Dans le contexte du SIGERLy, on n'est pas bon au sens où la diminution des dommages stagne. Ce n'est pas lié au SIGERLy, c'est bien lié au contexte dans lequel sont les communes du SIGERLy.

Dans ce contexte-là, on voit qu'il y a moins de dommages sans DICT, mais il y en a quand même encore 18 %. Ce qui veut dire quand même qu'il y a encore des entreprises installées sur la place publique, dont c'est l'activité professionnelle et qui font encore des travaux sans DICT, puisque j'ai indiqué que 18 % de dommages sont liés à cela. Normalement, c'est carton rouge automatique. C'est vraiment la chose sur laquelle il faut être tous vigilants.

Et on a des entreprises qui en font plusieurs. Et ce n'est pas toujours forcément en relation avec le message qu'elles ont. C'est là-dessus que nous sommes vigilants. Évidemment, quand vous regardez Villeurbanne, c'est évident que par la taille de la commune, par les kilomètres de réseaux, beaucoup de monde travaille dessus. Mais des communes plus petites en ont.

Donc on a des actions à entreprendre sur quelques communes, et puis, avant tout, la première des actions est de vous mobiliser aussi, donc on aura quelqu'un autour du décret.

Autour du décret anti-endommagement, on identifie bien trois acteurs :

La partie du maître d'ouvrage : l'investisseur a à mieux préparer le chantier. La vraie chose importante quand on est investisseur, c'est la DT. Très honnêtement, on ne la fait pas tous. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, il faut déjà que j'habitue les chargés d'affaires. Vous aussi, en tant que collectivités, faites-les bien toutes. Car après le 1^{er} juillet, j'ai une obligation de réponse sous 9 jours, alors qu'hier elle était d'un mois, et je dois vous apporter beaucoup plus de qualité dans la réponse que ce que je fais aujourd'hui.

Pourquoi cela ? Parce que vous, et ce sera un peu plus coûteux, vous allez être, dans le cadre du décret, obligés de faire des pré-études qui vont analyser le contexte de l'étude pour faire en sorte que l'appel d'offres que vous allez monter, tienne compte par exemple de l'encombrement du sous-sol. L'entreprise qui va intervenir dans une commune avec des ouvrages moins denses par rapport à une commune où il y a une vraie densité d'ouvrages, n'aura pas les mêmes précautions à prendre, n'aura pas la même étude à faire, n'aura peut-être pas les mêmes engins de chantier à amener sur le chantier. Et le grand défaut aujourd'hui, c'est qu'on laisse cela à l'entreprise. Et quand on fait un appel d'offres, tous, moi le premier quand j'ai des chantiers particuliers, ce n'était pas ce que je regardais en premier. Je regardais le coût moyen, les habilitations des gens, etc., mais je ne regardais pas tout cela.

Donc on aura à travailler plus sur l'étude amont. Cela s'appellera le Document de consultation des entreprises. Les entreprises devront exiger du maître d'ouvrage cet encombrement du sous-sol par exemple. C'est une première chose.

Une deuxième chose : au niveau de la cartographie, tous les concessionnaires auront un gros travail à faire parce qu'il faudra qu'à terme, après 2017, mais on commence d'ores et déjà, on ait une cartographie dite géoréférencée. Cette cartographie géoréférencée, à terme, on verra bien, je pense qu'elle sera sans doute sous une forme de BDU, d'une base de données unifiée, début 2020. On

sera à peu près tous obligés d'aller vers quelque chose comme cela.

Pour l'instant, GrDF géoréfère tous ses ouvrages. On a aussi quelques petites surprises parce que géoréférer, cela veut dire un contrôle relativement strict, et quand on mesure la réalité de l'emplacement des ouvrages, à 20, 30 ou 40 centimètres, ce n'est pas toujours la même chose. Donc il faut être précis là-dessus.

Et les conditions d'intervention, il y aura d'autres choses, du type par exemple : un arrêt de chantier. L'entreprise aura le droit de faire un arrêt de chantier, et s'il est justifié, ce ne sera pas à l'entreprise qu'il faudra donner des pénalités. Il ne faudra pas lui en vouloir parce qu'elle aura fait un arrêt de chantier.

Cela fait partie des choses sur lesquelles le décret nous demande de l'application.

Autour du décret anti-endommagement, Pierre comme Alain ont des éléments, on va aller vers certaines communes où il y a beaucoup d'endommagements, telles que Villeurbanne -Lyon n'est pas au SIGERLY-, pour avoir des plans particuliers avec certaines, parce qu'il y a des points qui sont plus importants en volume, donc on sait que l'on peut avoir les territoires plus rapidement. Simplement, c'est l'intention de tous. Je rappelle qu'au 1^{er} juillet, vous déclarez dans les guichets, vous faites bien vos demandes de travaux, et nous veillerons à répondre dans les temps avec les données les plus précises possibles.

Je souhaite faire une petite synthèse rapide sur les PGR pour vous donner de l'information. Grâce au colonel Delaigue, on a énormément contribué à la création de cette nouvelle procédure d'intervention gaz renforcée. On voulait vous montrer quelques chiffres. Tout d'abord, le fait que les PGR ont fortement diminué en nombre. C'est une chose. On y voit là, le colonel comme moi, le fait que d'en parler et de s'en occuper, cela marche : 165 en 2010, 119 en 2011. Et surtout un taux de PGR par semaine qui baisse fortement. Et PGC, c'est procédure gaz classique.

Très clairement, sur le Rhône, on travaille bien et on observe une réelle diminution. Ce qui veut dire que les moyens de précaution sont adaptés. Ce qui veut dire aussi que l'on déclenche les choses comme il faut et de façon efficace.

M. RODRIGUEZ.- Je voudrais simplement savoir si vous avez le ratio entre les incidents sur réseau et les incidents sur branchement ?

Il me semble que l'on a plus nettement plus d'incidents au niveau des branchements ou des coffrets de branchement qu'au niveau du réseau proprement dit ?

M. MALINAUD.- C'est particulièrement vrai. Sur le Rhône, presque la moitié est liée aux immeubles. Ils sont enchâssés dans les murs et les différents artisans qui travaillent dans les immeubles font des trous dedans parce qu'ils ne savent pas où aller. Première chose.

Deuxième chose, la réglementation sur les repérages des branchements en cartographie, l'exigence est depuis 2000. Et on a énormément de branchements qui sont d'avant 2000. Donc là on fait avec les entreprises, des opérations de ce que l'on appelle « street learning »,

apprendre la rue. On sort avec eux pour leur expliquer qu'autour des émergences, cela peut potentiellement être le réseau gaz.

Troisième chose, et ce n'est même pas un tiers mais moins d'un quart, c'est le réseau proprement dit. Aujourd'hui, ce sont quand même souvent des petits réseaux, du polyéthylène de 63. Mais soyons prudents.

Sur ces 119 PGR, c'est presque en totalité des dommages. Le jour où il n'y aura plus de dommages, des PGR, on en aura entre 5 et 10. Le point culminant est bien lié aux dommages.

Il faut toujours travailler, remettre l'ouvrage sur son métier. Hier soir par exemple, on a eu une PGR dans la Loire, un dommage aux ouvrages dans la Loire fait par une entreprise que je ne nommerai pas, sur un cuivre. Et le cuivre, on a tellement tiré fort dessus qu'il s'est fragmenté en plusieurs endroits. Donc au niveau du trou, on se dit que la fuite est là, sauf que comme ils ont tout arraché, des fuites, il y en avait sur toute la longueur de l'alimentation du branchement qui allait vers l'immeuble. Ce qui fait que non seulement cela a mis du gaz enfoui, mais ce n'était pas très grave, mais cela a fait une fuite fermée et les petits trous qu'il y avait sous terre, eux sont plutôt allés dégazer le gaz vers l'immeuble. Donc on a de nouveau rempli un immeuble. Et pour finir, l'entreprise a plutôt appelé GRT Transports plutôt qu'appeler le numéro que l'on a sur les DICT, et le temps que cela passe de GRT, des pompiers à GrDF, on a aussi perdu du temps.

Donc on est passé à côté. Tant mieux, quelquefois heureusement, dans les secours, les interventions, on a un peu de chance, mais cela rappelle furieusement le fait que malgré toute cette information, on a encore des motifs d'inquiétude. Je ne comprends pas comment l'entreprise, malgré la DICT, a pu se tromper de numéro et appeler le GRT. Évidemment le gaz, cela faisait le bruit, mais ce n'est pas parce que cela faisait du bruit que c'était forcément du transport. Ils se sont trompés. Et on a bien dit sur les DICT que c'était nous. Je ne comprends pas, on a perdu du temps. Première chose.

Et deuxième chose, sur la DICT faite par l'entreprise, elle nous avait donné une rue entière, et elle travaillait avant un rond-point. Donc on envoie deux kilos de plans qu'ils n'ont pas lus, parce qu'ils ont dû en jeter les trois quarts, et on n'a pas pu aller sur site avec eux parce que le réseau de cuivre, on le connaît comme du réseau sensible, le réseau PE qui est le plus récent, un peu moins parce que la bonne profondeur est bien repérée, on ne va pas systématiquement sur le réseau PE, mais sur le réseau cuivre on y va. Sauf que comme sur la rue indiquée, il n'y avait que 50 mètres de cuivre et plus de 500 mètres de PE et qu'on ne savait pas où ils travaillaient, on n'est pas allés marquer au sol la présence du réseau cuivre, car on ne savait pas où ils étaient. Tout cela prouve que l'on est encore dans une logique où il faut faire vite, on prévient mal. On nous aurait dit le tronçon, on y serait allés, il n'y aurait pas eu cela.

Heureusement, on s'en sort bien, tout s'est bien passé. Mais il faut être prudent. Et si vous avez des encouragements à porter dans les entreprises, c'est quand ils font des DT ou des DICT, qu'ils nous disent bien l'adresse du chantier, qu'ils les fassent bien suffisamment en amont et qu'ils fassent bien l'étude du réseau avant de commencer à mettre un coup de pelle dans le sol, parce que c'est important.

Intervenant (La Tour de Salvagny).- Comme vous le disiez tout à l'heure, quand ils font une demande de DICT, ils nous mettent toute la rue. Il faut aller au renseignement pour savoir à quel endroit ils vont travailler. À La Tour de Salvagny, on a une grosse conduite qui traverse le village, on prend les précautions. Mais la dernière fois, il y avait 600 mètres pour un endroit où ils devaient fixer une barrière pivotante.

M. MALINAUD.- Sur le Rhône, l'Ain, la Loire, la Drôme et l'Ardèche : 55 000 DICT par an. Il faut que je réponde à 55 000 DICT. Quand ils commencent à mettre le nom des rues comme cela, sans précision, vous imaginez ce que cela me crée en termes de flou. J'ai 27 personnes qui travaillent tous les jours rien qu'à cela. S'ils ne sont pas précis, vous voyez ce que cela fait comme impact. Donc encouragez-les vous aussi à la précision quand ils font des demandes.

Par contre, comme on est dimensionnés pour répondre à 55 000, faites des DT/DICT. On a aussi mis le paquet pour pouvoir répondre, et c'est important.

M. LAPORTE (Saint Romain au Mont d'Or).- Quand vous mettez en place la PGR, cela concerne en général combien d'abonnés ?

M. MALINAUD.- C'est très variable. Cela va dépendre de la densité. On a une zone qui est complètement mise en sécurité, d'un rayon de 50 mètres. Et comme on le voit avec le colonel Delaigue, ce rayon de 50 mètres peut prendre trois immeubles comme il peut concerner deux squares, donc cela va dépendre de la densité.

Deuxième chose, on n'évacue que si on considère qu'il y a un risque. Par contre, quelquefois on confine. On dit aux gens : « Ne bougez pas, on fait les travaux, restez chez vous, il n'y a aucun risque, mais ce n'est pas le moment de sortir de l'immeuble, on est en train de réparer ». Donc quelquefois on confine les gens, quelquefois on les évacue. Et quelquefois, en fermant un robinet de type 13-1, en 3 minutes tout danger est écarté, donc les gens ne s'en sont même pas rendu compte.

La difficulté de l'exercice, c'est que cela va de la petite chose à quelque chose qui peut durer 4 ou 5 heures.

M. LAPORTE (Saint Romain au Mont d'Or).- Le dernier incident qui a eu lieu à Couzon au Mont-d'Or, c'était semble-t-il une mini-fuite qui a pris des proportions importantes en termes de coupures auprès des abonnés. La quasi-totalité des abonnés ont été coupés.

M. MALINAUD.- L'accident pendant la nuit ?

M. LAPORTE (Saint Romain au Mont d'Or).- Oui.

M. MALINAUD.- Celui-ci est aussi très particulier, et de mémoire, cela ne m'était jamais vraiment arrivé. C'est visiblement quelqu'un à qui, en pleine nuit, il a pris l'idée de couper un réseau gaz avec une tenaille.

M. LARRIVE.- Non, c'était Sathonay Village.

M. MALINAUD.- Le volume de clients coupés est très lié au schéma de vannage.

Quelquefois on a l'opportunité en fermant deux ou trois vannes d'isoler 50 clients, et quelquefois on tombe sur des secteurs qui peuvent aller jusqu'à 700, voire 1 000 clients. Et on n'a pas la volonté nous, de mettre des vannes tous les 50 mètres, parce que c'est problématique en termes d'exploitation. Les vannes type plastique en polyéthylène, ce n'est pas très cher, mais en exploitation, c'est de l'entretien, du repérage, déjà en mettre tous les 50 mètres, une sur deux, au bout de trois ans ou cinq ans, perdra son repérage, sera recouverte, c'est compliqué, on préfère en mettre moins mais aux endroits stratégiques. Donc quelquefois on coupe un peu de personnes.

M. LARRIVE.- 3. Retour enquête de satisfaction

Je vais vous parler un peu de l'enquête de satisfaction que l'on fait chaque année auprès des collectivités locales, avec trois modes d'enquête différents.

Le premier mode, c'est en face à face. C'est l'IFOP qui fait cela pour nous. Le face à face, c'est pour les élus des grandes villes. Sur le territoire du SIGERLy, cela concerne Villeurbanne et la Ville de Lyon mais qui est indépendante.

Le second mode, c'est par téléphone, pour les villes moyennes et les fonctionnaires des grandes villes. L'enquête concerne les élus et les fonctionnaires, il y a deux enquêtes à chaque fois. Ce que l'on appelle les villes moyennes, de mémoire, c'est plus de 15 000 habitants.

Et le troisième mode, pour les autres communes, c'est par courrier. Donc la plupart des communes du SIGERLy, c'est une enquête que vous recevez chaque année par courrier.

L'objectif de cette enquête, c'est d'avoir un indicateur, une sorte de thermomètre pour connaître la satisfaction des collectivités locales. Elle est anonyme, donc hormis les grandes villes et l'autorité concédante, pour les communes, on n'a que des retours anonymes. On n'a pas le nom de la commune, on ne sait pas qui a répondu, c'est un indicateur global.

C'est un point important, qui nous pose un problème dans l'analyse de l'enquête. C'est pourquoi on a décidé d'en parler aujourd'hui.

On s'aperçoit que la satisfaction sur 2009, 2010 et 2011 est en baisse concernant les relations avec GrDF, concernant aussi l'indice de confiance globale, et concernant les communes non autorités concédantes, c'est-à-dire les communes qui adhèrent au SIGERLy.

Et elle est en hausse pour les communes autorités concédantes. Je pense à Corbas, Meyzieu, des communes qui sont autorités concédantes autour de vous.

C'est pour cela que nous avons décidé de vous en parler aujourd'hui, parce que nous avons un peu de mal à comprendre les résultats de cette enquête. En en discutant avec le SIGERLy, grosso modo nous avons des relations plutôt bonnes avec le SIGERLy, des relations constructives, cela se passe plutôt bien avec les équipes et les élus du SIGERLy. Pour autant, on a une satisfaction qui est en baisse.

M. ABADIE, Président.- Une question : il faut relativiser peut-être les chiffres, parce que là vous nous donnez des chiffres globaux. Il faudrait savoir déjà, sur les communes qui répondent

anonymement, par rapport à l'envoi, combien de retours vous avez. Si c'est 10 réponses sur 100, les chiffres n'ont plus de sens.

M. LARRIVE.- Grosso modo, de mémoire, voici deux ans on a eu 30 communes sur le secteur du SIGERLy et 25 l'année dernière. Cela donne un échantillonnage qui commence à être intéressant.

M. ABADIE, Président.- Moins de réponses. Comme le dit notre collègue, ce sont peut-être ceux qui sont mécontents qui répondent le plus souvent.

M. LARRIVE.- C'est possible aussi. Souvent les gens qui répondent sont ceux qui sont mécontents.

Ce que nous voulions surtout dire aujourd'hui : déjà, la période d'enquête est chaque année de juin à octobre. Vous recevez pour les communes adhérentes des questionnaires à remplir dans vos communes. Comme c'est anonyme, si vous avez des réclamations sur votre commune, des choses qui fonctionnent mal, il faut soit en parler au SIGERLy, qui nous en parlera, soit m'en parler, puisque je suis interlocuteur d'un bon nombre de communes sur le territoire du SIGERLy, soit à Alain Gojon. Nous sommes deux sur le territoire du SIGERLy, Alain Gojon et moi, n'hésitez pas si vous avez des soucis à nous les faire remonter en direct plutôt que dans l'enquête. Comme elle est anonyme, de ce fait, on ne va pas pouvoir traiter votre réclamation ni prendre les mesures nécessaires. C'était le point que l'on voulait évoquer.

Vous pouvez aussi faire une remontée à Yves Coron du SIGERLy.

M. ABADIE, Président.- Je reviens sur cette enquête : pourquoi est-elle anonyme ? C'est un choix ? C'est la loi ?

M. LARRIVE.- Non, c'est un choix de l'entreprise. Hormis les gens qui sont enquêtés en face à face ou au téléphone, où à la fin on pose la question : « Souhaitez-vous que votre entretien reste anonyme ? », pour toutes les autres communes qui sont enquêtées par courrier, il y avait la volonté que cela reste anonyme parce que l'entreprise souhaitait que cela reste un thermomètre et que les gens puissent parler librement de la vision qu'ils avaient de GrDF. C'est pour cela que cela reste anonyme. Ce que je ne trouve pas plus mal. Mais l'inconvénient est que quand les gens répondent sur le questionnaire papier, ils ne savent pas forcément que c'est anonyme et pensent à travers cette enquête pouvoir nous faire remonter des informations pour que l'on puisse prendre des dispositions, ce qui n'est pas le cas.

M. ABADIE, Président.- J'aborde en blanc cette question. Si par exemple vous passez par le SIGERLy, que nous le faisons non anonyme et qu'après on vous donne un rendu anonyme, cela nous permettrait après, dans le cadre général des relations, de vous dire : « Là on a des problèmes sur telle commune » ?

M. LARRIVE.- Votre proposition me paraît bonne, je pense que ce serait intéressant que les gens, s'ils ont des remarques à nous faire, n'hésitent pas à passer par le SIGERLy.

Par contre, concernant l'enquête, c'est une enquête nationale, qui est commandée à l'IFOP, et pourquoi par exemple voici deux ans il y avait 30 communes et l'année dernière 25 ? Tout simplement parce qu'ils font de l'échantillonnage sur la France entière. Toutes les communes desservies en gaz ne sont pas interrogées chaque année. Donc ce serait compliqué de faire quelque chose de spécifique au SIGERLy.

Mais dans le même esprit de ce que vous venez de dire, je réitère mes propos : si vous avez des remarques, soit vous les faites à Alain et moi en direct...

M. ABADIE, Président.- Ne vous inquiétez pas, on vous les fera. On vous les fait déjà.

M. LARRIVE.- Ou vous les faites passer à Yves Coron ou au Président et ils nous les répercuteront pour qu'on les traite.

Mme DUBOS.- Votre enquête est-elle tournée vers l'impression de la Ville ou par rapport aux habitants ?

M. LARRIVE.- Le questionnaire, c'est vraiment le ressenti que peut avoir l'élu ou le fonctionnaire qui est interrogé. C'est ce qu'il ressent par rapport aux relations qu'il a avec GrDF. Ce ne sont pas les administrés. Chaque fois les questions sont posées sont : « Que pensez-vous de... en tant qu'élu ou en tant que fonctionnaire ? ».

Mme DUBOS.- C'est très compliqué quand même, car il suffit que le fonctionnaire interrogé ait eu un problème de branchement ou autre en tête, forcément c'est négatif.

J'ai été interrogée par ERDF, c'est compliqué de répondre notre ressenti parce que c'est très, très personnel.

M. LARRIVE.- C'est évident. Une personne qui a vécu une situation un peu difficile deux jours avant, va automatiquement avoir une façon de répondre qui sera différente.

Côté GrDF, l'idée est d'avoir un thermomètre. Et j'ai envie de dire : si une personne répond de manière très négative, ce sera aussi noyé dans la masse.

On en parle aujourd'hui, on fait un zoom sur le SIGERLy, l'idée est d'avoir une vision un peu plus globale en disant : « Où en sommes-nous ? ». C'est vrai que si on s'aperçoit que sur l'ensemble du territoire français, la satisfaction des élus est en baisse vis-à-vis de GrDF, il y a un souci.

Aujourd'hui, la question que nous nous posons, c'est que sur le territoire du SIGERLy, c'est plutôt en baisse, c'est pour cela que nous voulions réexpliquer les modalités, mais il faut regarder cela de manière globale. Aujourd'hui, de manière globale, il y a un taux de satisfaction qui est bon, et d'ailleurs, quand on regarde les niveaux, quand on parle d'un taux de satisfaction de 80 ou même de 75 %, on est sur de bons niveaux.

M. MALINAUD.- En fait, cette enquête, vue de GrDF, on essaye d'en définir un indice de confiance, parce que vous savez que l'on travaille sur le long terme avec vous, et la nécessité d'être informés immédiatement doit être compensée par le fait que l'on soit reconnus comme des partenaires

efficaces, capables de comprendre les choses et capables d'évoluer avec vos souhaits et dans votre contexte. On appelle cela un indice de confiance : sommes-nous prêts à rester ensemble ? C'est important, car en tant qu'entreprise et concessionnaire, cela nous intéresse. Et c'est aussi important parce que c'est une façon de mesurer si on fait bien notre travail.

Cela a été voulu à la création de GrDF, très anonyme et très distant de nous. À tort ou à raison, je n'en sais rien, GrDF lors de sa création a estimé qu'il était bon de reprendre en main cette enquête et d'en faire quelque chose qui donnait une valeur globale plus qu'un regard particulier.

A contrario, comme notre souhait est de bien travailler avec vous, si on n'y voit pas bien clair sur ce qui va bien ou pas, il faut nous le dire, parce qu'il ne faut pas tomber dans l'excès inverse, un truc assez « bisounours » où cela va globalement bien. C'est pour cela que l'on souhaitait vous en parler.

Je voulais juste vous dire un petit mot, car au début je pensais que l'on parlerait un peu investissement, mais finalement on ne le fait pas, ce n'était pas l'objet de la soirée. Je voulais juste vous dire que GrDF parle souvent de volume d'investissements, sachez que sur le territoire du SIGERLy, en faisant un calcul tout bête, toutes les semaines c'est 200 000 euros que l'on met pour la sécurité industrielle sur le territoire du SIGERLy, pour arriver à peu près à 10 millions d'euros annuels. Ce ne sont pas des chiffres qui sont ridicules, loin de là.

M. ABADIE, Président.- Une dernière question, si vous voulez que l'on augmente l'indice de confiance. Par rapport aux PGR tout à l'heure, vous avez dit que sur le territoire du SIGERLy, il y avait une stagnation. Il serait intéressant pour nous que vous puissiez, si c'est possible, nous donner les variations par maître d'ouvrage. Si vous voulez que l'on ait une action, il faut que l'on connaisse sur qui on peut agir. Il serait intéressant de savoir, car il y a nous dans certains cas, il y a le Grand Lyon, et je pense que si on pouvait avoir les différentes courbes par rapport aux maîtres d'ouvrage, cela nous permettrait de les sensibiliser et d'avoir des actions ponctuelles sur ces maîtres d'ouvrage.

M. MALINAUD.- Bien sûr. Il y a deux choses : les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre, les deux dimensions.

Sur les maîtres d'ouvrage, il n'y a pas de souci, nous avons ces données. Après, à utiliser avec intelligence, on est en confiance ensemble.

M. ABADIE, Président.- On n'est pas là pour faire le directeur d'école, pour taper sur les doigts des uns et des autres, mais si on constate qu'avec tel maître d'ouvrage il y a plus de cas qu'avec un autre, on analyse avec eux la problématique. Si on veut s'améliorer, il n'y a que comme cela. Si on prend les chiffres globaux, on va se dire : c'est la faute de l'autre, alors que c'est peut-être nous qui sommes en tort.

Il est intéressant, vous l'avez dit, nous sommes partenaires, il faut avoir le courage de le dire. En tout cas je ne serai pas froissé si on disait la problématique par nos services.

M. MALINAUD.- Il y a vraiment un gros acteur avec lequel on a envie de signer une convention, que vous connaissez bien, quand vous prenez votre deuxième casquette. Donc on va faire en sorte que l'on fasse cela aussi.

Bien entendu, tous les actes positifs dans ce sens-là seront les bienvenus, et nous donnerons les éléments.

Merci à vous tous de ce moment d'écoute.

(La séance est levée à 17 h 25).